



Monsieur le DASEN,

Le Premier Ministre le 28 avril, promettait bienveillance et souplesse aux équipes éducatives pour organiser, au plus près du terrain le retour progressif des élèves.

Dans les faits, les interventions médiatiques incessantes et contradictoires de notre ministre bousculent en permanence nos collègues : en s'adressant aux médias avant de s'adresser à ses propres personnels, en assénant ordres et contre ordres, notre Ministre a créé désordre et angoisse.

Dans notre département, certains de vos propos ou ceux des IEN en réunions informelles avec les directeurs sèment le trouble chez tous les personnels : la latitude nécessaire pour organiser cette reprise dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles est contrecarrée par votre impératif d'une reprise à marche forcée.

Alors que le protocole sanitaire est dévoilée aux équipes ce lundi 4 mai - avec pour conséquence un bouleversement de l'entière organisation des écoles -, que la circulaire de ce mardi 5 mai apporte encore des modifications et tout un protocole pédagogique à mettre en œuvre, vous exigez, sur injonction sans doute, une communication de l'organisation à vos services pour ce début de semaine et une information aux parents le jeudi 7 mai.

Cela n'est pas admissible. Cela est impossible.

Les équipes ont besoin de temps pour préparer cette reprise d'activité dans des conditions à la mesure des enjeux.

Sur le terrain, les personnels nous font part de la multitude de questions pratiques et matérielles qui restent sans réponse, et qui nécessitent du temps et une réponse au cas par cas. A ce jour, les directeurs sont d'ailleurs incapables de savoir quels personnels pourront être présents dans les écoles au 11 mai...

La circulaire du 04 mai prévoit la communication au conseil d'école (et nous demandons le respect de cette demande) des modalités d'organisation retenues. Or, la semaine à venir est trop courte pour convoquer les membres du conseil d'école et le tenir, surtout en visio conférence.

Nous veillerons à ce que les conseils des maîtres et conseil d'école, comme le préconise la circulaire du 5 mai, instances fondamentales de l'école républicaine et démocratique, puissent se tenir en préalable à toute reprise : la concertation de tous les acteurs concernés est indispensable.

Or la semaine à venir est trop courte pour convoquer les membres du conseil d'école et le tenir.

Nous exigeons le respect des préconisations du CHSCTD : l'inscription au DUER du risque biologique et du protocole sanitaire mis en place localement en déclinaison du protocole national est une obligation légale. L'information et la formation des personnels au RSST de même. Nous demandons que cela soit appliqué.

Enfin, tous les personnels - directeurs, enseignants, AESH – demandent à être informés de la responsabilité juridique qui sera la leur, en cas de manquement au respect de ce protocole et plainte d'un usager de l'école.

Pour terminer, nous attirons votre attention sur la situation des personnels AESH : si les consignes de distanciation existent, leur mise en œuvre est difficile, voire souvent impossible avec les élèves en situation de handicap qu'ils accompagnent. Sur le plan sanitaire et en tant qu'employeur, vous avez un devoir de protection des personnels.

Sur ces questions fondamentales et sur d'autres, nous exigeons que des réponses soient données lors d'un CTSD et d'un CDEN. Nous demandons donc officiellement la tenue de cette instance préalablement à la reprise.

Pour l'ensemble de ces raisons, Les membres du CHSCTSD des Hautes-Pyrénées, constatant que le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles à partir du 11 mai et des collèges à partir du 18 mai entre en discordance avec les réalités du terrain, estiment que cette réouverture est de nature à mettre en danger la santé et la sécurité des agents.

Tenant compte de la préconisation première du Conseil Scientifique de ne pas rouvrir les établissements scolaires avant le mois de septembre, le CHSCT s'oppose à ces réouvertures dans les conditions actuelles et en demande le report tant que d'autres mesures et moyens n'auront été mis en œuvre.

Veillez recevoir, Monsieur le DASEN, nos salutations respectueuses en espérant que la confiance indispensable à l'organisation de la reprise d'activité dans les écoles puisse se construire sur d'autres bases que l'exécution de consignes.